

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

COMMUNE DE TREGOUREZ

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°050620261

DATE DE CONVOCATION :

1^{er} juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin 2026 à 20h30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony Page.

DATE D'AFFICHAGE :

1^{er} juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice

15

Nombre de présents

14

Nombre de votants.

15

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :
Margaux Raoul a donné procuration à Anthony Page

Secrétaire élue : Marion Padeloup

OBJET : Transport scolaire : pérennité du service

En date du 3 juin, la commission « affaires scolaires » s'est réuni afin de mener la réflexion autour du service transport scolaire.

Au préalable, un questionnaire a été distribué aux familles concernées :

Il en ressort :

- Que 3 enfants pourraient être concerné par l'utilisation du transport scolaire à la rentrée prochaine
- Parmi eux, un enfant aura 6 ans en octobre 2026
- Un autre n'utiliserait le service que le soir,
- Un seul enfant bénéficierait du service matin et soir de manière régulière.

La commune facture le transport scolaire aux familles (115 € par enfant et par an) et perçoit en parallèle une subvention de la part de la Région, compétente en la matière, en proportion du nombre d'enfant transporté : 5 600 €

Pour assurer ce service, la collectivité paie les factures afférentes à la mobilisation du car matin et soir pour un coût annuel avoisinant les 23 500 €.

Le reste à charge pour la collectivité est important et sera amené à augmenter si le nombre d'élèves concernés diminue encore.

Dans ce contexte, la commission propose de supprimer le service dès la rentrée prochaine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de suivre l'avis de la commission et de supprimer le service transport scolaire dès la rentrée prochaine,
- De prévenir la Région, compétente en matière de transport scolaire
- De prévenir le transporteur actuel de la suppression du service
- De donner mandat au Maire pour toute signature à intervenir

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
 Reçu en préfecture le 11/06/2026
 Publié le
 ID : 029-212902910-20260605-050620261-DE

Pour extrait certifié conforme



Le Maire,
 Amnony Page

Le secrétariat
 Marion Padeloup

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN
COMMUNE DE TREGOUREZ

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°050620263

DATE DE CONVOCATION :

1^{er} juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin 2026 à 20h30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony Page.

DATE D'AFFICHAGE :

1^{er} juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice

15

Nombre de présents

14

Nombre de votants.

15

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :
Margaux Raoul a donné procuration à Anthony Page

Secrétaire élue : Marion Padeloup

OBJET : DELEGUES AUX DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

En date du 9 avril les membres du Conseil ont désigné 2 titulaires et 1 suppléant pour représenter la commune au sein des instances du SDEF.

Cependant 2 suppléants sont nécessaires en remplacement des titulaires en cas de besoin.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner **en complément** parmi les membres du Conseil municipal, les délégués aux différents syndicats et commissions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-nomme les délégués suivants :

Représentants au Syndicat Départemental d'Electrification du Finistère (SDEF) :

Titulaires :

Anthony Page

Michel Troboa

Suppléants

Morgane Evenat

Aude Quiniou

Le secrétariat

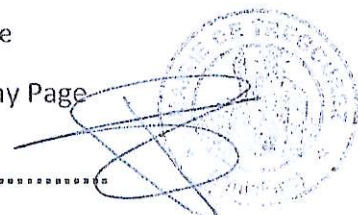
Marion Padeloup

Le Maire

Anthony Page

Transmis au représentant de l'Etat le :

- Publié le :



Envoyé en préfecture le 06/06/2026
Reçu en préfecture le 06/06/2026
Publié le
ID : 029-212902910-20260605-050620263-DE

- Affiché le :

- Mis en ligne le :

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN
COMMUNE DE TREGOUREZ

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°050620262

DATE DE CONVOCATION : 1^{er} juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin 2026 à 20h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony Page.

DATE D'AFFICHAGE : 1^{er} juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice 15
Nombre de présents 14
Nombre de votants 15

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :
Margaux Raoul a donné procuration à Anthony Page

Secrétaire élue : Marion Padeloup

OBJET : Centre National d'Action Sociale (CNAS) : nomination d'un délégué élu et agent

Monsieur le Maire rappelle que le Comité National d'Action Sociale (CNAS) est une association à laquelle les élus des collectivités territoriales peuvent adhérer pour faire bénéficier leurs agent et retraités de prestations et d'aides dans le cadre de l'action sociale.

Dans ce contexte, il y a lieu de nommer un délégué élu et un délégué agent.

Madame le Maire propose de nommer :

- Michel Troboa, délégué élu
- Sandrine Bian, déléguée agent (qui est aussi correspondante)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de suivre les propositions de Monsieur le Maire

Pour extrait certifié conforme

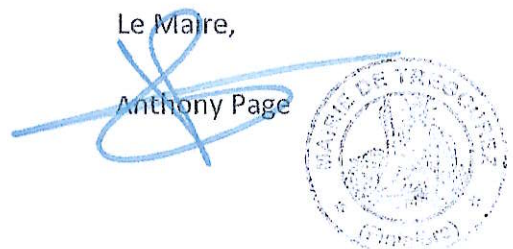
Le secrétariat

Marion Padeloup



Le Maire,

Anthony Page



Transmis au représentant de l'Etat le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212902910-20260605-050620262-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

COMMUNE DE TREGOUREZ

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°050620264

DATE DE CONVOCATION :

1^{er} juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin 2026 à 20h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony Page.

DATE D'AFFICHAGE :

1^{er} juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice

15

Nombre de présents

14

Nombre de votants.

15

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Margaux Raoul a donné procuration à Anthony Page

Secrétaire élue : Marion Padeloup

OBJET : Ilôt de Garn Dréon : convention de partenariat avec Finistère Habitat

Dans le cadre de la programmation 2024, Finistère Habitat prévoit la construction de 5 logements conventionnés (1 individuel et 2 semi collectifs) ainsi que la réalisation d'une venelle sur une partie de la parcelle cadastrée AB 116. A noter que Finistère Habitat est propriétaire de l'intégralité de la parcelle depuis le 12 novembre 2025.

Au préalable, la commune a réalisé le désamiantage et la déconstruction de certains bâtiments adjacents afin d'aérer l'espace des futures constructions.

Dans ce contexte, une **convention de rétrocession** a été validée lors du Conseil municipal du 11 mars 2026.

En date du 11 mai 2026, cette décision devait être entérinée par la direction de Finistère Habitat. Toutefois cette dernière souhaite changer de dénomination à la convention au motif qu'elle inclut également une participation financière de la commune. La dénomination retenue est **convention de partenariat**.

Les articles constitutifs de cette convention restent inchangés : ils définissent les modalités de financement de la viabilisation de la venelle et de sa rétrocession à la commune.

Finistère Habitat s'engage à réaliser les travaux (sauf muret et plantations) pour le compte de la commune dans la limite de 60 000 € HT et sollicite financièrement la commune pour le reste.

La commune s'est rapprochée du SDEF pour la réalisation de l'extension du réseau électrique et de l'éclairage public.

Dès le parfait achèvement des travaux, Finistère Habitat rétrocède à la commune la venelle pour l'€uro symbolique. Les frais d'acte et de bornage seront à la charge de Finistère Habitat.

Le détail de ces opérations est décrit dans la convention qui sera jointe à la présente délibération.

Il est à noter que lors de la dépose du permis afférent à la construction des logements, **il n'a pas été institué de part communale pour la taxe d'aménagement.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-Valide la nouvelle dénomination de la **convention de partenariat** en l'état après avoir détailler chaque article aux membres du Conseil,

- Inscrit les crédits au budget 2026 afin d'assurer la participation financière de la commune,

-Autorise le Maire à signer ladite convention qui lie Finistère Habitat et la commune jusqu'à la rétrocession finale,

-Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir.

Pour extrait certifié conforme

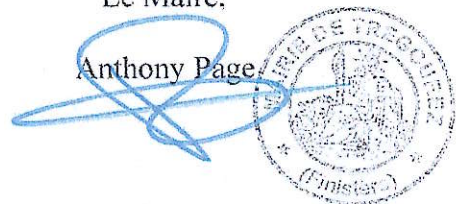
Le secrétariat

Marion Padeloup



Le Maire,

Anthony Page



Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN
COMMUNE DE TREGOUREZ

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°050620265

DATE DE CONVOCATION :

1^{er} juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin 2026 à 20h 0 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony Page.

DATE D'AFFICHAGE :

1^{er} juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice

15

Nombre de présents

14

Nombre de votants.

13

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :
Margaux Raoul a donné procuration à Anthony Page

Secrétaire élue : Marion Padeloup

OBJET : Demande de subvention 2026

En référence à la loi relative à la transparence sur la vie publique, et afin d'éviter tout conflit d'intérêt les Elus membres d'une association ayant fait une demande de subvention ne prennent part ni aux débats ni aux votes.

En date du 20 mai 2026, la commission « finances » et la commission « sport, cultures, association » se sont réunies afin d'étudier les demandes de subventions.

Des propositions ont été formulées et argumentées. Ces dernières sont présentées aux membres du Conseil municipal sur la dalle numérique. Le détail sera joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 13 votes pour (William Mallégo et Margaux Raoul ne prennent pas part au vote)

- Décide de suivre les propositions des deux commissions réunies,
- Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir

Pour extrait certifié conforme

Le secrétariat

Marion Padeloup



Le Maire,

Anthony Page



Transmis au représentant de l'Etat le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212902910-20260605-050620265-DE

SUBVENTIONS 2026 (Mis à jour le 21/05/2026)

N°	ASSOCIATIONS	RECUE LE	SUBV 2023	SUBV 2024	SUBV 2025	OBSERVATIONS	VOTE 2026
26	SOCIETE DE CHASSE TREGOUREZ	19/02/2026	350,00	350,00	350,00		450 €
	CLASSE DE MER ECOLE TREGOUREZ	pas de demande	/	1 700,00	775,00	50€ par élève durant sa scolarité à Trégourez	0 €
	THE LAST DARTS	pas de demande	pas de demande	pas de demande	100,00		200 €
	PETANQUE TREGOUREZ	pas de demande	pas de demande	pas de demande	100,00		200 €
	AMICALE DES SAPEURS POMPIER TREGOUREZ	pas de demande	pas de demande	pas de demande	0,00		0 €
	SOCIETE DE PECHE TREGOUREZ	pas de demande	pas de demande	pas de demande	0,00		0 €
	ASSOCIATION ART FLEX TREGOUREZ	pas de demande	pas de demande	pas de demande	0,00	Association sollicitée pour une prestation (environ 500€) lors du pardon de la commune depuis 2 ans	0 €
	ASSOCIATION OSMOSE	pas de demande	pas de demande	pas de demande	0,00		0 €
	TOUN DUT TREGOUREZ	pas de demande	78,00	300 (6 ENFANTS)	300,00		300 €
TOTAL MANDATÉ			1 658,00 €	3 385,00 €	5 038,00 €		4 005 €

ASSOS RECEVANT HABITUELLEMENT UNE SUBVENTION ET N'AYANT PAS FAIT DE DEMANDE CETTE ANNEE

	D.D.E.N CHATEAUNEUF DU FAOU (éducation nationale)	pas de demande	40,00	40,00	40,00		40 €
	ASSOCIATION DES SCLÉROSÉS EN PLAQUES	pas de demande	30,00	50,00	50,00		0 €
	ASSOCIATION LARYNGECTOMISÉS ET MUTILES DE LA VOIX	pas de demande	15,00	30,00	30,00		0 €
	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA RÉSISTANCE ET DÉPORTATION	pas de demande	15,00	30,00	30,00		0 €
	PREVENTION ROUTIERE	pas de demande	15,00	30,00	30,00		30 €
	SECOURS POPULAIRE (antenne Chateaufeur du Faou)	pas de demande	90,00	100,00	100,00		100 €

SUBVENTIONS 2026 (Mis à jour le 21/05/2026)

N°	ASSOCIATIONS	RECUE LE	SUBV 2023	SUBV 2024	SUBV 2025	OBSERVATIONS	VOTE 2026
1	ADAPEI 29 (défense cause des personnes handicapées mentale)	30/01/2026	30,00	50,00	50,00		0 €
2	AFM TELETHON	08/08/2025	170,00	170,00	200,00		200 €
3	AMICALE DES DONNEURS DE SANG CHATEAUNEUF DU FAOU	29/01/2026	50,00	50,00	50,00		50 €
4	CIDFF (droits des femmes et des familles)	23/10/2025	pas de demande	pas de demande	333,00	subv exceptionnelle	0 €
5	FAVEC 29 (conjoints survivants et parents d'orphelins)	03/03/2026	pas de demande	pas de demande	0,00	1 administrée de la commune	0 €
6	FINIS'TERRE D'AGRI (Agrifère 2026)	03/03/2026	pas de demande	pas de demande	pas de demande		50 €
7	GROUPEMENT AGRICULTEURS BIOLOGIQUES 29	07/04/2026	pas de demande	pas de demande	pas de demande		0 €
8	HANDISPORT CORNOUILLE QUIMPER	26/12/2025	40,00	50,00	50,00		50 €
9	(JPV 29) ASSOCIATION JONATHAN PIERRES VIVANTES (aide aux parents , frères sœurs en deuil pour rompre la solitude)	24/11/2025	30,00	30,00	30,00		0 €
10	LA CROIX ROUGE (unité d'armorique carhaix)	15/01/2026	15,00	30,00	30,00		30 €
11	LA GOURINOISE CONTRE LE CANCER	09/02/2026	0,00	0,00	100,00		100 €
12	LEUCEMIE ESPOIR	19/02/2026	30,00	50,00	50,00		0 €
13	MFR ELLIANT	10/11/2025	0,00	0,00	225,00		225 €
14	MFR PLEYBEN	16/01/2026	225,00	225 (1élève)	225 (1 élève)	1 élève de Trégourez	450 €
15	RES'AGRI CHATEAULIN	26/12/2025	15,00	0,00	0,00		0 €
16	REVES DE CLOWN (soutien moral aux personnes hospitalisées)	13/10/2025	25,00	40,00	50,00		100 €
17	SECOURS CATHOLIQUE DU FINISTERE	08/12/2025	0,00	0,00	0,00		0 €
18	SOCIETE HIPPIQUE DU POHER	26/01/2026	0,00	0,00	355,00	concours organisé à Trégourez en 2025 et prévu en 2027	0 €
19	SOLIDARITE PAYSANS	16/10/2025	20,00	20,00	50,00		0 €
20	SOS AMITIÉ BREST	20/10/2026	15,00	15,00	15,00		0 €
21	APE TREGOUREZ	20/02/2026	0,00	100,00	100,00		200 €
22	BALANCE TON PAL'S	10/04/2026	0,00	100,00	100,00		200 €
23	GRAINES DE PASSIONS	08/05/2026	0,00	0,00	0,00	nouvelle asso communale	100 €
24	LE CŒUR SUR LA MAIN 29	09/04/2026	0,00	0,00	0,00	nouvelle asso communale	100 €
25	LES ZEBRES DE TREGOUREZ	23/04/2026	1 300,00	1 000,00	900,00	Achat nouvelle traqueuse + peinture	1000€ + peinture

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN
COMMUNE DE TREGOUREZ

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°050620266

DATE DE CONVOCATION :

1^{er} juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin 2026 à 20h :0 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony Page.

DATE D'AFFICHAGE :

1^{er} juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice

15

Nombre de présents

14

Nombre de votants.

15

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :
Margaux Raoul a donné procuration à Anthony Page

Secrétaire élue : Marion Padeloup

OBJET : Délégués aux commissions des impôts directs

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il y a lieu de renouveler pour la durée du mandat les délégués à la commission des impôts directs.

Les 6 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter **24** noms :

- 12 noms pour les commissaires titulaires (moins de 2 000 habitants) ;
- et 12 noms pour les commissaires suppléants (moins de 2 000 habitants).

Les commissaires ont un rôle consultatif sur les valeurs locatives cadastrales servant de base aux impôts directs locaux.

Pour rappel, le Maire est Président de droit et le quorum est fixé à 5, Président compris. La commission se réunit une fois par an. Dans le cadre du renouvellement général des conseils municipaux la tenue de la CCID a été avancée avant les élections.

L'obligation d'avoir un membre de la CCID domicilié en dehors de la commune a été supprimée par l'article 146 de loi n° 2019 1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient les délégués suivants :

12 titulaires :

Aude Quiniou, 1^{ère} Adjointe – Infirmière – 2 Toul Sable

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212902910-20260611-050620266-DE

Michel Troboa, 2^{ème} Adjoint – retraité – 1 Impasse du Guip
Morgane Evenat, 3^{ème} Adjointe – pompière d'aéroport – 10 Follezoou
Mathieu Le Guillou, Conseiller – agriculteur – 1 Ty Sivinou
Christine Huiaban – retraitée secrétaire – 12 lotissement de Car-Ar-Rest
Bruno Quinlou – retraité agriculteur – 1 Le Braden
Armelle Evenat – retraitée – 1 La Motte
Monique Corlier – retraitée institutrice – 14 lotissement Yvon Donnard
Hervé Donnard – retraité agriculteur – 8 Kerhaliec
Marie-Claire Bourhis – retraitée – 7 Kerzu
Pierre Le Naon – retraité maçon – 1 Lochou
Marie-Thérèse Espern – retraitée agricultrice – 4 Quillourien

12 suppléants

Loriane Le Grand – conseillère – 5 Pont Ar Guip
Violaine Forcin – conseillère – 1 le Moulin de Creach Gwen
Florian Rannou – conseiller – 16 Feunteu Lio
Florian Lellèvre – conseiller – 3 Kerléonec
Marion Pasdeloup – conseillère – 10 rue des mimosas
William Mallégol – conseiller – 1 Kernevez Bihan
Margaux Raoul – conseillère – 1 Ty Nevez kermadoret
Camille Olivier – conseillère – 4 lotissement des Châtaigniers -
Jacq Alain – conseiller – 1 Kerhaliec
Estelle Martin – conseillère – 4 place de l'église
Christian Quinlou – retraité du bâtiment - 3 Touil Sable
Henri Jacq – retraité agriculteur – 2 Kernallou

Pour extrait certifié conforme

Le secrétariat

Marion Pasdeloup



Le Maire.

Anthony Page



Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN
COMMUNE DE TREGOUREZ

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°050620267

DATE DE CONVOCATION : 1 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin 2026 à 20h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony Page.

DATE D'AFFICHAGE : 1^{er} juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice 15
Nombre de présents 14
Nombre de votants. 15

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :
Margaux Raoul a donné procuration à Anthony Page

Secrétaire élue : Marion Padeloup

OBJET : Jeunes agriculteurs : dégrèvement taxe foncière non bâtie

Le Maire rappelle les dispositions de l'article 1647-00 bis du code général des impôts qui permet au Conseil d'accorder un dégrèvement de 50 % pour une durée qui ne peut excéder 5 ans, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs qui bénéficient des aides à l'installation mentionnées à l'article D 343-3 du code rural et la pêche maritime.

Ce dégrèvement supplémentaire est facultatif. Il complète celui accordé de droit par l'Etat à hauteur de 50 %.

C'est dans ce contexte qu'en date du 30 juin 1992, la commune de Trégourez a délibéré pour octroyer le dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les jeunes agriculteurs pour une durée de **3 ans** dans la mesure où ils remplissent les conditions légales et réglementaires pour pouvoir y prétendre.

Le sujet avait de nouveau été soulevé en Conseil municipal.

La délibération doit être prise avant le 1^{er} octobre pour une application dès le 1^{er} janvier de l'année suivante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-Décide d'accorder le dégrèvement de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs,

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 029-212902910-20260605-050620267-DE

- Décide que ce dégrèvement est accordé pour une durée de **5 ans** à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit celle de l'installation du jeune agriculteur,
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir

Pour extrait certifié conforme

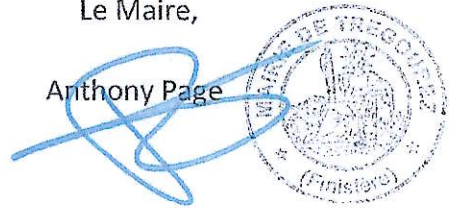
Le secrétariat

Marion Padeloup



Le Maire,

Anthony Page



The stamp is circular and contains the text 'MAIRIE DE TREGOMER' at the top and '(Finistère)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross.